

Dezember

31

Session Conseil d'Etat

5436

En nous référant à la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 17. Août 1865, concernant la barrière qui aurait été établie des hautes bords de la commune italienne de Cudo au delà des bornes fixées par le compromis de 1858 pour le règlement provisoire des questions pendantes entre votre Canton et le royaume d'Italie, nous sommes maintenant dans le cas de vous communiquer ci-joint copie de la réponse que le Ministère Royal des Affaires Etrangères a faite le 29. Novembre dernière à notre Légation à Florence et que celle-ci nous a haut mise le 3 courant.

Vous verrez par cette réponse que le Gouvernement Italien accède à notre désir que les négociations interrompues en 1865 soient reprises et qu'il propose pour accélérer la solution, de désigner des commissaires qui s'occupent de la délimitation entre l'Italie et le Canton des Grisons dans les environs de Foschiavo.

Nous vous prions S. M. de bien vouloir nous faire savoir si vous êtes d'accord avec la proposition ci-dessus du Gouvernement Italien. Nous ajoutons que les commissaires suisses chargés de la rectification de la frontière près de Foschiavo sont M. M. le colonel fédéral Delarageay conseiller national et Plantin, conseiller des Etats.

En attendant votre réponse à ce sujet, nous saisissons etc.

Avec une amitié.

31

